



Le 21 décembre 2018

## **Amélioration du contrôle pollution des Diesel : le CNPA trouve un accord**

***Suite aux annonces du Premier ministre sur le contrôle technique, les professionnels du secteur réunis autour du CNPA ont pu échanger avec le Ministre de la transition écologique et solidaire François de Rugy, pour détailler et mettre en œuvre les mesures attendues.***

Afin de tenir compte des préoccupations soulevées par les Français, il a été décidé de reporter de 6 mois le renforcement du contrôle pollution des véhicules diesel, dont l'entrée en vigueur était initialement prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Parallèlement, le CNPA, qui représente les professionnels du secteur, s'est engagé à participer activement au « grand débat national », afin de mieux expliquer le rôle du contrôle technique : levier public sans équivalent, actionné par des experts qualifiés et indépendants, il permet de s'assurer du bon niveau de fiabilité du parc automobile et d'en limiter les émissions polluantes.

Dans un souci de transparence et d'amélioration de l'information aux consommateurs, le CNPA s'est engagé à mettre en place, courant 2019, sous la supervision de la DGCCRF, une plateforme d'information des consommateurs, recensant les centres existants, leurs prestations proposées et les tarifs associés.

Enfin, compte-tenu des attentes des Français en matière de pouvoir d'achat, le Gouvernement a rappelé sa confiance en la responsabilité des chefs d'entreprise du contrôle technique, qui malgré des niveaux d'investissements importants, devront s'attacher à maintenir à un niveau constant les prix pratiqués.

C'est en ce sens, que les enseignes des réseaux de contrôle technique – Auto Sécurité, Autosur, Autovision, Sécuritest, Dekra, Norisko et Autocontrol – ont pris l'engagement d'appeler leurs affiliés à une modération des prix en 2019.

### **> À propos du CNPA**

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5<sup>ème</sup> branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.